



FO OBTIENT LA NBI POUR LES INFIRMIÈRES DE L'ACADÉMIE C'EST UNE GRANDE VICTOIRE !

RECONNAISSANCE ET MISE EN PAIEMENT DE LA NBI HANDICAP

La FNEC FP FO a été reçue en audience ce vendredi 10 janvier 2025 par Madame la Rectrice. A l'ordre du jour, nous avons à coeur de défendre les revendications des infirmières et en particulier l'obtention de la NBI Handicap.

La Rectrice et le Secrétaire Général de Limoges ont reconnu que cette NBI doit être attribuée de droit à toutes les infirmières dont la situation le permet :

En effet, le décret n° 91-1229 du 6.12.1991 prévoit 20 points de NBI pour le INFENES (soit 98.4 € brut par mois) et la circulaire n° 97-154 du 15 juillet 1997 stipule que 10 élèves en situation de handicap permettent de percevoir cette NBI.

Le Secrétaire Général s'est engagé à mettre à l'ordre du jour l'application et le paiement de la NBI Handicap lors du prochain Groupe de Travail spécifique aux infirmières.

POURQUOI C'EST UNE VICTOIRE DE NOTRE SYNDICAT ?

Cette victoire fédérale sur notre académie est à mettre à l'actif du syndicat national des INFENES, le **SNFOIEN**, qui a mis à l'ordre du jour cette revendication à maintes reprises dans toutes les instances et dans toutes les audiences.

C'est le **SNFOIEN** qui a créé une pétition nationale l'année dernière que les INFENES de notre académie ont signée en nombre. C'est cela qui a permis de construire et de faire entendre le droit à cette NBI.

De nombreux courriers ont également été envoyés par le biais de notre syndicat pour soutenir une nouvelle fois cette revendication.

**C'EST LA PREUVE QUE NOUS POUVONS GAGNER !
C'EST LA PREUVE QUE L'UNION FAIT LA FORCE !
REJOIGNEZ LE SNFOIEN ET SA FÉDÉRATION,
SYNDIQUEZ VOUS
POUR FAIRE ENTENDRE TOUTES VOS REVENDICATIONS !**

<https://snfoien.com/adherez/>

FNEC FP FO 19 fnecfo19@gmail.com

FNEC FP FO 23 fnecfpfo23@gmail.com

FNEC FP FO 87 fnecfo87@gmail.com

